



# AVISTRAT-CH

## Stratégie en matière d'espace aérien et d'infrastructure aéronautique Suisse



**Fin de la phase de planification de la mise en œuvre et  
coup d'envoi de la phase de mise en œuvre**

## **Impressum**

### **Édité par**

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

### **Page de couverture**

Zense GmbH

**Le présent document est disponible sous forme numérique à l'adresse**

[www.bazl.admin.ch](http://www.bazl.admin.ch)

09.10.2023

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Coup d'envoi de la phase de mise en œuvre</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Principaux enseignements de la phase de planification de la mise en œuvre</b> .....	<b>4</b>
2.1	Document stratégique .....	4
2.2	Conditions-cadre .....	4
2.3	Priorités .....	4
<b>3</b>	<b>Coup d'envoi de la phase de mise en œuvre</b> .....	<b>6</b>
3.1	Priorité stratégique 1 « Définition du système des aérodromes suisses » (industrie).....	6
3.2	Priorité stratégique 2 « Optimisation de la structure et de la gestion de l'espace aérien » (OFAC) .....	6
3.3	Initiatives de support.....	7
<b>4</b>	<b>Organisation et gestion des parties prenantes</b> .....	<b>8</b>
4.1	Mandant du programme .....	8
4.2	Directeur de programme.....	8
4.3	Chef de programme.....	8
4.4	Comité consultatif .....	8
4.5	Directions de projet et sections compétentes .....	8
4.6	Gestion des parties prenantes.....	9
	<b>Annexe 1 : Aperçu des initiatives</b> .....	<b>10</b>

# AVISTRAT-CH

## 1 Coup d'envoi de la phase de mise en œuvre

Mi-2016, le DETEC a chargé l'OFAC de repenser l'espace aérien et l'infrastructure aéronautique suisses (infrastructure de la navigation aérienne et aéroports). À cette fin, l'OFAC a mis sur pied un programme baptisé « Stratégie en matière d'espace aérien et d'infrastructure aéronautique Suisse », abrégé AVISTRAT-CH. Son objectif est triple : réduire les risques liés à l'utilisation de l'espace aérien suisse, exploiter aussi efficacement que possible la ressource finie que constitue l'espace aérien suisse et réduire l'impact sur l'environnement.

<sup>1</sup>L'OFAC a publié le rapport sur la stratégie AVISTRAT-CH au printemps 2022. Il est le fruit d'un processus collectif de conception stratégique réunissant les autorités et les principales parties prenantes du système aéronautique suisse. Les phases « Vision » et « Stratégie » étant achevées, le programme AVISTRAT-CH passe à la phase de mise en œuvre. L'OFAC a mis à profit la phase de planification de la mise en œuvre, qui a duré un an, pour définir les conditions cadres et les priorités en vue du coup d'envoi de la phase de mise en œuvre, lesquelles sont présentées dans le présent rapport.

## 2 Principaux enseignements de la phase de planification de la mise en œuvre

La phase de planification de la mise en œuvre a été mise à profit pour concevoir le document stratégique et pour élaborer les conditions-cadres et priorités en vue du coup d'envoi de la phase de mise en œuvre. En substance, les enseignements sont les suivants :

### 2.1 Document stratégique

Le document stratégique présente un degré de concrétisation variable. Certaines initiatives font l'objet de formulations concrètes sur l'objectif et la procédure, c'est moins le cas pour d'autres initiatives. Il est probable que certains ajustements seront nécessaires à l'avenir pour allouer les objectifs au niveau du projet. En fonction de leur importance, ces ajustements seront portés devant le comité de pilotage de l'OFAC et, le cas échéant, abordés par le comité consultatif AVISTRAT.

### 2.2 Conditions-cadre

La structure de projet, indépendante des échelons hiérarchiques, en place depuis de nombreuses années, a contribué à la réussite des phases d'élaboration de la vision et de la stratégie. Pour la mise en œuvre, cela semble en revanche un handicap. Le transfert des tâches de mise en œuvre à la hiérarchie requiert une plus grande implication, une meilleure visibilité et un meilleur pilotage de l'ensemble des unités de l'OFAC dans les activités liées à AVISTRAT de même que la mise en place d'équipes matricielles propres aux initiatives. Il en résulte une adaptation du partage des rôles et de la gouvernance.

### 2.3 Priorités

Certains éléments étant plus importants que d'autres et les ressources étant limitées, la phase de mise en œuvre impliquera de définir des priorités et des objectifs. Les activités les plus urgentes des deux

---

<sup>1</sup> [Stratégie en matière d'espace aérien et d'infrastructure aéronautique Suisse \(24.05.2022\)](#)

priorités stratégiques seront d'abord lancées. Les initiatives à cet effet seront incluses de manière ad hoc. Les initiatives déjà en cours seront alignées sur les objectifs et intégrées dans le reporting courant.

### 3 Coup d'envoi de la phase de mise en œuvre

#### 3.1 Priorité stratégique 1 « Définition du système des aéroports suisses » (industrie)

L'industrie a pour mission de créer ici un système des aéroports suisses optimisé et coordonné. Il s'agit de prendre en compte les besoins futurs des utilisateurs, d'inclure les aéroports nationaux dans la réflexion (bannissement de l'aviation générale), de viser une séparation entre trafics au sol pour réduire les violations des règles de l'espace aérien et de créer la base d'une exploitation plus durable.

À compter du second semestre 2023, les activités clés suivantes auront lieu :

- Priorité 1 : la responsabilité de mettre en œuvre l'initiative stratégique SI-1-1<sup>2</sup> est confiée à l'Association suisse des aéroports (ASA) ; l'OFAC se contente d'accompagner les activités. Selon le document stratégique, la mise en œuvre de l'initiative comprend trois phases : état des lieux, concept de planification globale, mise en œuvre proprement dite. Pour la première phase, trois mesures sont prévues d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 :
  - Mise à jour des données de base sur les infrastructures existantes
  - Élaboration de bases sur les opérations/incidents et les utilisations possibles
  - Enquête sur la vision et l'appétence au changement des aéroports
- Priorité 2 : en vue de la planification des initiatives stratégiques SI-1-2<sup>3</sup>, SI-1-3<sup>4</sup> et SI-1-4<sup>5</sup>, l'OFAC endosse un rôle de coordination avec les industries et institutions concernées d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, afin de détailler la procédure.

#### 3.2 Priorité stratégique 2 « Optimisation de la structure et de la gestion de l'espace aérien » (OFAC)

L'objectif de cette priorité est de créer un espace aérien et des règles d'utilisation axés sur les besoins sociopolitiques et susceptibles de s'adapter rapidement et de manière flexible aux attentes des usagers. Les résultats de la priorité stratégique 1 sont pris en compte. Les technologies nécessaires permettent une gestion ciblée de l'espace aérien.

À compter du second semestre 2023, les activités clés suivantes auront lieu :

- Priorité 1 : les services qui seront utilisés à l'avenir pour une utilisation optimale de l'espace aérien et les technologies sur lesquelles ils reposeront sont déterminants pour cette priorité. Pour ce faire, le comité de pilotage de l'OFAC a mandaté en juillet 2023, dans le cadre de l'initiative stratégique SI-2-1<sup>6</sup>, un groupe de travail interne chargé de faire le lien avec Skyguide, l'industrie et l'AESA. Une décision de principe doit être prise à partir des bases, dont il est prévu qu'elles soient élaborées d'ici le 2<sup>e</sup> trimestre 2024.
- Priorité 2 : une coordination interne à l'OFAC des activités en cours de la section Espace aérien avec les initiatives AVISTRAT correspondantes sera effectuée d'ici la fin de l'année, en tenant compte de l'orientation, des dépendances et des priorités.

<sup>2</sup> SI-1-1 Développement et utilisation coordonnés du système des aéroports

<sup>3</sup> SI-1-2 Développement et utilisation des aéroports nationaux en fonction des besoins

<sup>4</sup> SI-1-3 Développement durable des aéroports suisses

<sup>5</sup> SI-1-4 Renforcement de l'intermodalité aux aéroports nationaux

<sup>6</sup> SI-2-1 Développement ciblé de l'espace aérien

### 3.3 Initiatives de support

À compter du second semestre 2023, les activités clés suivantes auront lieu :

- Priorité 1 : d'ici la fin de l'année, des discussions seront menées avec toutes les sections compétentes, les premiers rapports d'étape seront rédigés et intégrés dans le monitoring du programme. La direction du programme établit un plan de projet de haut niveau agile.
- Priorité 2 : pour les initiatives de soutien suivantes, des travaux spécifiques ayant un lien important avec AVISTRAT ont déjà lieu indépendamment du lancement de la phase de mise en œuvre et sont/seront calés sur les objectifs d'AVISTRAT :
  - UI-1 Instauration d'une culture de sécurité totale : *activités visant à ancrer la culture juste dans le système juridique suisse*
  - UI-3 Minima de sécurité du système aéronautique suisse : *activités visant à définir des critères de risque*
  - UI-4 Protection de l'intégrité du système aéronautique suisse : *activités visant à développer des cyber-compétences*
  - UI-6 Planification coordonnée de la mobilité nationale : *participation à la mobilité multimodale (mmm)*
  - UI-7 Intégration CIV-MIL : *collaboration à la mise en œuvre des nouvelles ordonnances MAA*
  - UI-9 Participation à l'élaboration de politiques et de réglementations internationales : *représentation au sein de groupes de travail internationaux, essentiellement dans le cadre de l'OACI et de l'AESA*
  - UI-10 Carburants et technologies durables : *publication de la stratégie CAD en décembre 2022, mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2024*
  - UI-11 Promotion ciblée de l'innovation et de la recherche : *promotion accrue des nouvelles technologies dans le cadre du nouveau programme pluriannuel du FSTA*
  - UI-12 Maintien de la formation en Suisse : *dialogue sur les instances existantes*
  - UI-13 Directives en matière d'échange, de gestion et de protection des données : *surveillance sur la sécurité de l'information*
  - UI-15 Directives relatives aux services liés à l'espace aérien dans l'U-Space : *mise en œuvre des réglementations de l'AESA*
  - UI-16 Objectifs en matière de réglementation des technologies aéronautiques innovantes : *collaboration au sein des groupes spécialisés afin de développer les réglementations AESA correspondantes*
- Priorité 3 : les initiatives de support suivantes seront analysées et lancées dans le cadre de la phase de mise en œuvre, en fonction des besoins, avec les sections compétentes ; le calendrier reste encore à établir :
  - UI-2 Action dans le domaine de la sécurité basée sur les risques
  - UI-5 Adaptation des orientations politiques
  - UI-8 Coordination de la réglementation suisse avec la réglementation internationale
  - UI-14 Conception de l'infrastructure destinée à l'aviation sans pilote à bord

## 4 Organisation et gestion des parties prenantes

L'organisation subit des adaptations ciblées avec le passage à la phase de mise en œuvre du programme :

### 4.1 Mandant du programme

Ce rôle est dévolu au directeur de l'OFAC.

### 4.2 Directeur de programme

Personne responsable de la gestion stratégique du programme qui fait le lien entre le niveau direction de l'industrie ainsi que les comités de pilotage et la direction de l'OFAC.

### 4.3 Chef de programme

Personne responsable de la direction tactique et opérationnelle du programme. Elle joue un rôle d'interface entre l'organisation opérationnelle interne et externe du programme.

### 4.4 Comité consultatif

Organe d'échange de l'industrie et de la Confédération pour le mandant et le directeur de programme. Il réunit les membres de l'actuel comité du projet (Skyguide, représentant des aéroports nationaux, représentant des compagnies aériennes, Military Aviation Authority, GASCO, SG-DDPS et SG-DETEC) les Forces aériennes et l'ASA.

### 4.5 Directions de projet et sections compétentes

Pour la mise en œuvre et l'accompagnement des initiatives, des directions de projet (assumées par l'industrie ou par l'OFAC) ainsi que des sections compétentes (OFAC) sont désignées. A l'OFAC, les travaux se déroulent dans le cadre de l'organisation hiérarchique établie.

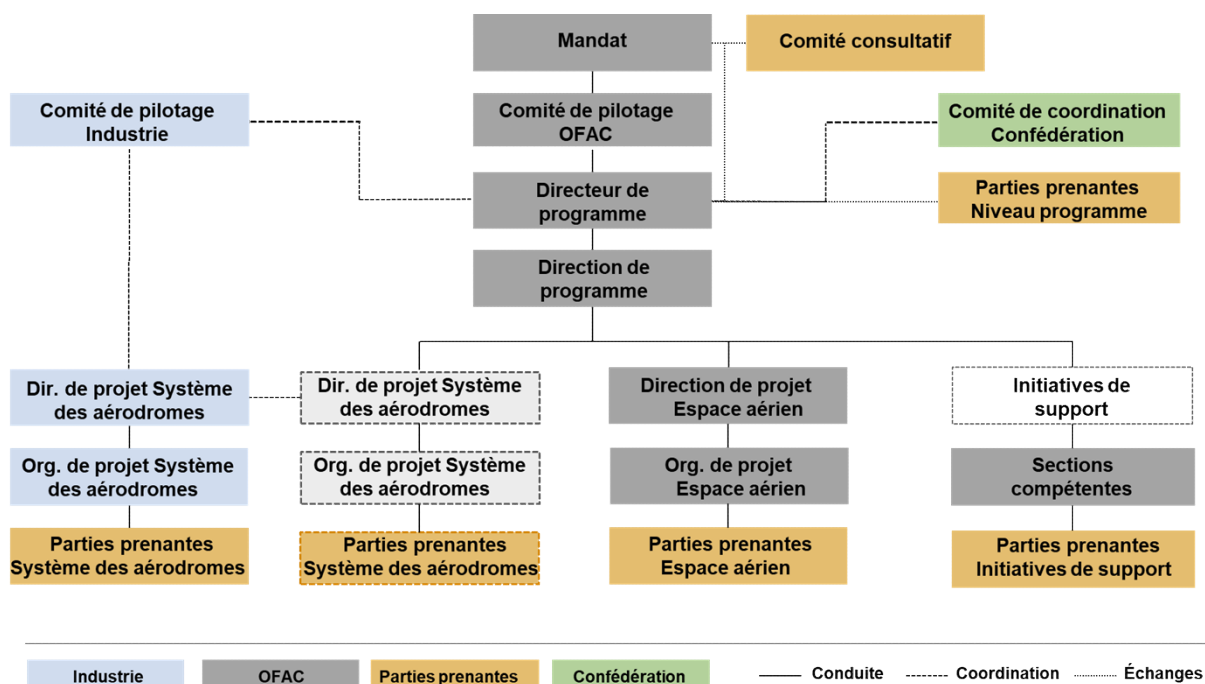


Illustration 1 : organisation externe du programme (phase de mise en œuvre), état 1.9.2023



## **4.6 Gestion des parties prenantes**

La gestion des parties prenantes comprendra trois niveaux :

1. La gestion globale des parties prenantes liées au programme est assurée par le directeur du programme. Il informe sur les principales orientations et l'état d'avancement de la mise en œuvre, apporte ses idées et écoute celles de ses partenaires. Le comité consultatif AVISTRAT, le comité de pilotage Industrie et Confédération ainsi que les instances existants avec l'industrie (p. ex. Swiss Aviation Day) constituent les instances habituelles.
2. La gestion des parties prenantes spécifiques au projet est assurée par les directions de projet des priorités 1 (industrie) et 2 (OFAC), avec la mise en place de leurs propres canaux et en coordination avec la direction du programme.
3. La gestion des parties prenantes spécifique aux initiatives est assurée par les sections compétentes, en utilisant les canaux/processus existants et en informant la direction du programme.

Agilité oblige, l'organisation pourra à l'avenir connaître des adaptations en fonction de la situation.

**Annexe 1 : Aperçu des initiatives**

<b>Initiative</b>	<b>Désignation</b>
<b>SS 1</b>	<b>Priorité stratégique 1 « Définition du système des aéroports suisses »</b>
<b>SI-1-1</b>	Développement et utilisation coordonnés du système des aéroports
<b>SI-1-2</b>	Développement et utilisation des aéroports nationaux en fonction des besoins
<b>SI-1-3</b>	Développement durable des aéroports suisses
<b>SI-1-4</b>	Renforcement de l'intermodalité aux aéroports nationaux
<b>SS 2</b>	<b>Priorité stratégique 2 « Optimisation de la structure et de la gestion de l'espace aérien »</b>
<b>SI-2-1</b>	Développement ciblé de l'espace aérien
<b>SI-2-2</b>	Principes de la conception des routes
<b>SI-2-3</b>	Gestion dynamique de l'espace aérien
<b>SI-2-4</b>	Accès à l'espace aérien grâce à la modernisation des équipements
<b>SI-2-5</b>	Mise en œuvre échelonnée des initiatives relatives à l'espace aérien
<b>UI</b>	<b>Initiatives de support</b>
<b>UI-1</b>	Instauration d'une culture de sécurité totale
<b>UI-2</b>	Action dans le domaine de la sécurité basée sur les risques
<b>UI-3</b>	Minima de sécurité du système aéronautique suisse
<b>UI-4</b>	Protection de l'intégrité du système aéronautique suisse
<b>UI-5</b>	Adaptation des orientations politiques
<b>UI-6</b>	Planification coordonnée de la mobilité nationale
<b>UI-7</b>	Intégration CIV-MIL
<b>UI-8</b>	Coordination de la réglementation suisse avec la réglementation internationale
<b>UI-9</b>	Participation à l'élaboration de politiques et de réglementations internationales
<b>UI-10</b>	Carburants et technologies durables
<b>UI-11</b>	Promotion ciblée de l'innovation et de la recherche
<b>UI-12</b>	Maintien de la formation en Suisse
<b>UI-13</b>	Directives en matière d'échange, de gestion et de protection des données
<b>UI-14</b>	Conception de l'infrastructure destinée à l'aviation sans pilote à bord
<b>UI-15</b>	Directives relatives aux services liés à l'espace aérien dans l'U-Space
<b>UI-16</b>	Objectifs en matière de réglementation des technologies aéronautiques innovantes